

TAE - Technicien Aéronautique d'Exploitation

Ecole Nationale de l'Aviation Civile

[TAE - Technicien Aéronautique d'Exploitation](#)

L'agent opérationnel des compagnies aériennes

Chargé de la préparation et de la planification des vols, du traitement des passagers et du fret, de l'assistance en escale, du planning des équipages... Le métier de Technicien Aéronautique d'Exploitation est riche d'intérêt et possède de multiples facettes. Il s'exerce au sein d'une compagnie aérienne ou d'organismes chargés de la gestion commerciale des aéroports (société gestionnaire d'aéroport et société d'assistance en escale notamment).



Le métier

Le métier de Technicien Aéronautique d'Exploitation s'exerce au sein d'une compagnie aérienne ou d'organismes chargés de la gestion commerciale des aéroports (société gestionnaire d'aéroport et société d'assistance en escale notamment).

Les missions principales du Technicien Aéronautique d'Exploitation :

- Préparer et planifier les vols : calcul du carburant nécessaire, de la masse maximale au décollage, étude de performances en vol, choix de la route, étude du chargement et centrage...
- Superviser le traitement des passagers et du fret, l'exécution du chargement
- Rédiger des documents techniques dans des bureaux d'études de compagnies aériennes

L'ENAC vous propose une formation par apprentissage adaptée aux besoins de cette profession située au cœur des activités du Transport Aérien.

La formation

Cette formation débouche sur la délivrance du diplôme ENAC TAE. Le programme de la formation est conforme aux recommandations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Elle se déroule sur **1 an** au CFA de Massy-Palaiseau (Ile-de-France).

Une formation en alternance

La formation de TAE est proposée en alternance.

Le rythme de l'alternance, bâti autour de modules dont la durée varie de deux à quatre semaines, vous permettra de mettre rapidement en application les enseignements suivis à l'école. En outre, vous profiterez également de l'expérience acquise par les autres apprentis évoluant dans des milieux professionnels diversifiés. Tout au long de votre année de formation en alternance, vous serez suivi et conseillé par :

- Un tuteur de l'école qui veillera au bon déroulement de votre formation
- Un maître d'apprentissage qui guidera vos activités dans l'entreprise

Le rythme de l'alternance, bâti autour de modules dont la durée varie de deux à quatre semaines, vous permettra de mettre rapidement en application les enseignements suivis à l'école.

Des enseignements théoriques et pratiques

La formation de TAE alterne à parts sensiblement égales enseignements généraux du domaine aéronautique et enseignements pratiques.

Circulation aérienne, télécommunications et informations aéronautiques, mécanique du vol, navigation, systèmes de bord, météorologie, opérations aériennes, trafic assistance, réglementation du transport aérien, anglais... sont autant de matières destinées à donner la plus large culture aéronautique à tous les élèves.

Au programme des enseignements pratiques : travaux dirigés d'opérations aériennes et de chargement d'avion, réalisation de préparation de vols (sur logiciel spécialisé) et de dossiers météorologiques, rédaction de plan de vol circulation aérienne et messages de régulation, entretiens en anglais...

Admission

L'inscription se fait sur dossier, par internet uniquement, [sur le site du CFA de l'Aérien ///](#)

Suite à la réception du dossier, les étapes de sélection sont les suivantes :

- Examen des dossiers par un jury de présélection ENAC/CFA pendant la deuxièmequinzaine d'avril 2016
- Entretien avec un jury composé de représentants de l'ENAC, fin avril 2016, sur le site de Massy (91)
- Test de niveau d'anglais éliminatoire (niveau B1 sur l'échelle CEFR) le même jour que l'entretien + Test Math/Physique. Non éliminatoire, niveau 1ère S
- Entretien de recrutement et signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont les métiers sont en adéquation avec la formation, au plus tard avant le début de la formation

Conditions d'accès

En contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 26 ans à la date de la signature du contrat
- Être français ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen
- Être titulaire, au plus tard au 1er septembre de l'année du recrutement, d'un baccalauréat scientifique, technologique ou jugé équivalent
- Avoir un bon niveau d'Anglais. Le niveau européen B1 (CEFR) est souhaitable.

En contrat de professionnalisation

- Être âgé de 16 à 25 ans révolus (complément de formation initiale)
- Être inscrit à Pôle Emploi (si âgé de 26 ans et plus)
- Autres conditions identiques au contrat d'apprentissage

Vos contacts

Pour l'ENAC

Bernard Messinese

+33(0)5 62 17 43 47

bernard.messinese@enac.fr

Pour le CFA des Métiers de l'Aérien

Laurent Coupechoux

+33(0)1.64.53.88.65

coupechoux@cfa-afmae.fr

Didier Duventru

+33(0)1.64.53.88.79

duventru@cfa-afmae.fr

Documents

Consulter la notice détaillée



Calendrier 2017

École Nationale de l'Aviation Civile
La référence aéronautique

Calendrier des recrutements ENAC 2017

Intitulé de la formation	Type de diplôme	Début des candidatures	Fin des candidatures
Ingénieur (Niveau I)	Diplôme d'Ingénieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau I) - Formation par apprentissage	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau II)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau III)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau IV)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau V)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau VI)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau VII)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau VIII)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau IX)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau X)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XI)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XII)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XIII)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XIV)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XV)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XVI)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XVII)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XVIII)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XIX)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017
Technicien Aéronautique d'Exploitation (Niveau XX)	Diplôme de Technicien Supérieur	15/01/2017 à 15/02/2017	15/02/2017

www.enac.fr

À voir aussi

- [Programme détaillé](#)

Contact



Responsable formation TAE
Bernard Messinese
[+33\(0\)5 62 17 43 47](tel:+330562174347) +33(0)5 62 17 43 47
bernard.messinese@enac.fr

Source URL: <http://enac.fr/fr/tae-technicien-aeronautique-dexploitation>